



POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
 CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.1105.2002.TREATIES-1 (Notification Dépositaire)

ACCORD PORTANT CRÉATION DE LA BANQUE AFRICAINE DE  
 DÉVELOPPEMENT EN DATE À KHARTOUM DU 4 AOÛT 1963 TEL  
 QU'AMENDÉ PAR LA RÉSOLUTION 05-79 ADOPTÉ PAR LE CONSEIL DES  
 GOUVERNEURS LE 17 MAI 1979

LUSAKA, 7 MAI 1982

ENTRÉE EN VIGUEUR D'AMENDEMENTS ADOPTÉS PAR LA RÉSOLUTION NO B/BG/98/04

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Le Conseil des Gouverneurs de la Banque africaine de développement lors de sa trente - quatrième Assemblée annuelle tenue à Abidjan le 29 mai 1998, a adopté le 29 mai 1998 la Résolution No B/BG/98/04 modifiant les articles 5 (4), 31 (2), 34 (2), 35 (2) and 35 (3).

Par communication reçue le 8 octobre 2002, la Banque africaine de développement a informé le Secrétaire général que les Amendements sont entrés en vigueur pour tous les membres de la Banque le 30 septembre 1999, conformément au paragraphe 3 de l'article 60 de l'Accord.

Le 21 octobre 2002

Attention : Services des Traités des Ministères des Affaires Étrangères et organisations internationales concernés. Les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies peuvent se procurer les notifications dépositaires en écrivant par courrier électronique à l'adresse suivante : [missions@un.int](mailto:missions@un.int). Veuillez noter que les annexes ne sont disponibles pour l'instant que sur support papier. Les versions imprimées des notifications dépositaires sont à la disposition des missions permanentes dans la salle NL-300.